

UNE GRÈVE EFFICACE...

Une grève a eu lieu à l'A.S.S.E.D.I.C. ATLANTIQUE-ANJOU.

La dégradation des conditions de travail et des désaccords avec la Direction sur l'interprétation de certaines dispositions de la convention collective sont à l'origine du conflit.

Il faut aussi préciser que l'attitude cassante de la Direction refusant pratiquement d'examiner les demandes présentées par les délégués n'a rien arrangé et que, peut-être, autant que les revendications elles-mêmes, a contribué au déclenchement du mouvement.

Signalons, enfin, que les grévistes appuyés par notre organisation ont obtenu largement satisfaction sur des revendications que les délégués présentaient en vain depuis des mois à la Direction de l'A.S.S.E.D.I.C.

On peut donc se réjouir de l'issue du conflit et espérer que, dans l'avenir, la Direction prendra au sérieux et acceptera, au moins, d'examiner et de discuter les demandes présentées par les délégués.

Cela étant dit, il n'est pas inutile de revenir sur le déroulement du conflit, ne serait-ce que pour caractériser comme il convient l'attitude des dirigeants C.G.T. et C.F.D.T.

Le vendredi 16 décembre, une Assemblée Générale du personnel convoquée à l'initiative des trois sections syndicales (C.G.T.-F.O., C.G.T., C.F.D.T.) décide la grève illimitée. Un comité de grève est constitué qui comprend les représentants des trois sections syndicales et un certain nombre de grévistes élus par l'Assemblée Générale.

Le lundi 19 décembre, la C.G.T. décidait de retirer ses militants du Comité de grève.

Le mardi 20 décembre, la C.G.T., immédiatement suivie par les «*autogestionnaires*» de la C.F.D.T., décidait purement et simplement de «*suspendre le mouvement*».

Ainsi, il aura fallu 3 jours aux dirigeants de la C.G.T. pour reprendre en main leurs adhérents et obtenir d'eux qu'ils se désolidarisent de leurs camarades en grève.

Pourquoi cette attitude? André Fouéré, responsable de la section C.G.T. de l'A.S.S.E.D.I.C., dans un tract daté du 2 janvier 1978 qu'il a pris le soin de signer, s'en explique:

«Pourquoi la C.G.T. s'est-elle retirée du comité de grève?

1- le Comité de grève tend à minimiser le rôle et les responsabilités des organisations syndicales;

2- le conflit n'a pas pour base «les revendications» mais une sordide querelle engagée contre la Direction de l'A.S.S.E.D.I.C.

Pourtant chacun sait à la C.G.T. que certains meneurs sont venus eux-mêmes ou par «personnes interposées» implorer leur poste actuel au dit Directeur de l'A.S.S.E.D.I.C.».

Nous ne discuterons pas avec André Fouéré sur le rôle et la nature d'un comité de grève. Autant discuter avec lui sur le rôle et la place des soviets dans la révolution d'octobre 17.

Pour comprendre ces choses, Il faut être un véritable militant ouvrier, c'est-à-dire le contraire d'un bureaucrate appuyant sa médiocrité sur l'appareil du syndicat, du parti, et accessoirement de la Direction de l'A.S.S.E.D.I.C.

Je voudrais seulement rappeler que j'ai participé pour la première fois à un comité de grève à Nantes, en juin 1947, à l'occasion d'une grève des cheminots. Précisons pour qu'il n'y ait aucune équivoque que ce comité de grève avait été constitué à l'initiative du syndicat C.G.T. des Cheminots de Nantes (auquel j'appartenais alors) et de son secrétaire général Maurice Garand, révoqué pour faits de grève en 1953. Maurice Garand était non seulement un syndicaliste mais connu comme militant actif du P.C.F. dont il était l'élu au conseil municipal de Nantes... Autres temps autres mœurs!

Mais laissons Fouéré à sa crainte des comités de grève qui ne fait que traduire sa crainte de la classe ouvrière elle-même pour examiner le jugement qu'il porte publiquement sur les causes du conflit.

Ainsi, le 19 décembre, alors que les adhérents de la C.G.T. sont encore en grève, André Fouéré ose écrire que *«le conflit n'a pas pour base les revendications mais une sordide querelle engagée contre la direction»* pour, quelques lignes plus loin, usant d'un vocabulaire que les patrons eux-mêmes n'osent plus utiliser, dénoncer *«les meneurs»* à la vindicte patronale.

Autrement dit, le stalino-cégétiste, non seulement se désolidarise de ses camarades, mais il franchit un pas de plus dans l'abjection! Il proclame sa solidarité avec la Direction! Il serait difficile de faire preuve de plus de servilité.

Mais ce n'est pas tout, pour tenter de justifier une attitude (dont il espère peut-être qu'elle lui permettra d'obtenir un avancement que, ni son intellect, ni sa compétence, ne sauraient justifier) André Fouéré affirme: *« En aucun cas des revendications catégorielles ne devraient pouvoir porter préjudice aux Travailleurs privés d'emploi, plus défavorisés que les salariés de l'A.S.S.E.D.I.C. ».*

Ce qui revient à contester le droit de grève, non seulement aux employés de l'A.S.S.E.D.I.C. mais... à tous ceux qui ne sont pas chômeurs!...

Décidément, André Fouéré ne nous aura rien épargné... Mais on aurait cependant tort de le croire seul responsable. Ceux qui le connaissent savent que Fouéré n'est pas spécialement intelligent et que c'est la raison pour laquelle il a poussé jusqu'au bout, d'une manière caricaturale l'orientation qu'il était chargé d'appliquer à l'A.S.S.E.D.I.C. Mais qu'on ne s'y trompe pas, André Fouéré n'a fait qu'appliquer l'orientation des staliniens de la C.G.T. et que ses camarades, à peine plus habilement ont également appliquée notamment chez Grossin à Nantes ou chez Michelin à Clermont-Ferrand.

Et quand André Fouéré écrit encore: *«De grands événements se préparent indique, dans un tract l'U.D.-F.O.»* et qu'il répond: *«Oui, de grands événements se préparent, et les militants de la C.G.T. sont prêts à y faire face!...»*; il a, reconnaissons-le, le mérite d'une certaine franchise. Nous savons maintenant à qui les staliniens de la C.G.T. sont prêts à *«faire face»*: aux travailleurs en lutte et à l'organisation qui combat avec eux: la C.G.T.-F.O.

Alexandre HÉBERT.
